

Commune de



La Lhuye

Bulletin Municipal Mois de juillet-Août 2015 N° 380
www.mairie-lalheue.fr



Lundi 20 juillet, en amont de la séance du Conseil, Mme Cécile UNTERMAIER, Députée de la Bresse, du Val de Saône et du Tournugeois, est venue à la rencontre des élus de Lalheue pour connaître les besoins de la commune, ses projets mais aussi échanger de façon informelle avec l'équipe municipale sur la loi NOTRe, à l'heure de la réorganisation territoriale et du projet de l'intercommunalité.

SOMMAIRE :

***Au Conseil municipal
La Vie de tous les jours
Etat-civil
La Parole aux associations***

Secrétariat de Mairie

Mardi de 15h00 à 17h00 - Vendredi de 15h00 à 18h00
Permanence du Maire : Tous les lundis de 18h00 à 19h00
Permanence des adjoints : le 3^{ème} samedi du mois de 11h00 à 12h00
Tél. : 03.85.44.83.59 – E-mail : mairie.lalheue@wanadoo.fr
Site Internet : www.mairie-lalheue.fr

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 juillet 2015

(Compte-rendu non exhaustif et synthétique des décisions prises par le Conseil)

Étaient présents : Jean-Pierre BECK, Alexandre CZECH, Christian CRETIN, Sophie DARRAS, Sébastien LE DARD, Magali MULLER, Elodie PHILIPPON, Marinette PUECH, Marc ROBERT.

Absent ayant donné pouvoir : Sylvain BERTHIER à Christian CRETIN.

Absent : Victor BONNOT

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de séance du 22 juin 2015.

1) Modification des tarifs de la salle communale

Suite aux derniers investissements réalisés pour la salle communale, M. le Maire propose à l'assemblée de réviser les prix de la vaisselle. Celle-ci est comprise dans le prix de la location mais elle est facturée au locataire en cas de perte ou de casse. Il rappelle qu'un état des lieux est organisé avant et après toute location. Il précise également qu'une caution est systématiquement demandée au locataire lors de la remise des clés afin de se prémunir de tout autre dommage plus conséquent. Le Conseil municipal fixe les nouveaux tarifs de la vaisselle et décide d'augmenter le montant de la caution à 600 € pour prendre en compte les récentes acquisitions matérielles (percolateur, frigo, vaisselle). Le prix des locations reste inchangé.

2) Forêt communale : travaux de reboisement prévus en parcelle 6a

Conformément au document d'aménagement forestier, M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal d'un projet de reboisement sur 3,10 ha à entreprendre dans la parcelle forestière 6a de la forêt communale relevant du régime forestier. Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme des travaux dont le montant estimatif total s'élève à la somme de 11 670,10 € HT. Le Conseil municipal décide :

- de valider le projet technique et financier qui lui a été présenté ;

- de solliciter, dans le cadre de la mesure 8.6 du Programme de Développement Rural Bourgogne, l'octroi d'une aide financière de l'Union Européenne (FEADER) et du Conseil Régional de Bourgogne d'un montant de 4 668,04 €.

- Comptes-rendus de réunions :

- Communauté de Communes Entre Saône et Grosne (M. CRETIN) : le fonctionnement de la commission culture sera indépendant de la commission des sports.

- Commission accessibilité (M. CZECH) : la demande de prorogation du délai de dépôt d'un agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) a été refusée. La Commune devra donc déposer son dossier pour le 27 septembre prochain. Mme DARRAS apportera son soutien administratif et technique sur ce dossier.

- Syndicat des eaux (M. LEPONT) : Chaque année, le syndicat publie à destination des usagers un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable conformément à la réglementation en vigueur. Ce document est consultable en mairie par tous les administrés. En 2014, près de 455 076 m³ d'eau ont été prélevés dans les nappes souterraines. Le syndicat évalue, toutefois, une perte de 190 000 m³ de volume d'eau. Ce faible rendement du réseau de distribution (58%) s'explique par l'existence de nombreuses fuites liées à la vétusté du réseau et de certaines malfaçons. En outre, le matériel de détection des fuites date de 1993. Selon les analyses de l'ARS, l'eau d'alimentation est jugée conforme aux exigences de qualité en vigueur et en limite de qualité au niveau physicochimique (pesticide etc.).

- Réunion AGIR (Mme PUECH) : L'objectif de l'association est d'apporter des solutions à long terme pour limiter la pollution des eaux. M. BECOUSSE, Président de la CCESG, s'est engagé au cours de cette réunion à rencontrer la municipalité de Lons-le-Saunier qui a développé un partenariat intéressant avec les producteurs alimentaires locaux pour satisfaire les besoins de leur cantine scolaire. En échange, ces derniers s'engagent à ne pas recourir ou à limiter le recours à des produits phytosanitaires.

- SIVOS (Mme PUECH) : Le prestataire retenu pour les repas restera Bourgogne Repas pour la rentrée 2015. Les enfants de La Chapelle iront à la cantine à Nanton. Le midi, seuls ces derniers seront pris en charge par le bus scolaire. Il n'y aura également plus d'arrêt à Sully et à Tallant.

- Questions et informations diverses :

- Travaux bibliothèque : Suite à une infiltration d'eau, il a été nécessaire de remplacer une plaque de placoplâtre. La question de repeindre entièrement la bibliothèque est apparue opportune avant d'entreprendre le ragréage du sol. Le Conseil approuve le devis de l'entreprise B. CASSARD pour un montant de 2 600 euros. A la suite de la réalisation de ces travaux, M. BERTHIER interviendra également pour modifier le seuil d'entrée afin d'éviter que l'eau ne s'infilte par temps de pluie.

- Armoire défibrillateur : le Conseil approuve le devis pour un montant de 655 € TTC. Le défibrillateur sera installé devant la porte du cabinet médical de la cure.

- Assistance technique pour le projet de réhabilitation de l'école du quart rameau : la première rencontre avec le CAUE aura lieu le lundi 14 septembre prochain en mairie.

- ADMR : L'association souhaiterait que la commune désigne un délégué pour assurer le lien entre l'ADMR et les administrés bénéficiaires de leurs interventions. Le Conseil désigne Mme PHILIPPON.

- Feu d'artifice du 2 août : M. BECK, M. LE DARD et M. ROBERT sont chargés de l'installation et du tir du feu d'artifice avec M. François BRENOT.

La séance est levée à 20h56.

LA VIE DE TOUS LES JOURS

Fermeture du secrétariat de Mairie : En raison des congés d'été, le secrétariat de mairie sera fermé du 17 août au 6 septembre. Les permanences du Maire et des adjoints seront assurées durant toute cette période.

Feu d'artifice : Dimanche 2 août

En raison des risques d'incendie, la municipalité a préféré différer le feu d'artifice du 14 juillet au dimanche 2 août à l'occasion de la randonnée et du repas champêtre de Fleurir Lalheue. **Attention, cette année le tir aura lieu depuis le Pont Blanc et non sur le terrain des Brenots.**

RAPPEL / Forêt communale :

○ **Affouage 2014-2015 :**

La coupe n°6 devra être vidangée au plus tard le 1^{er} Octobre 2015.

○ **Taxe de dépôt de bois communal 2015 :**

Les personnes entreposant du bois sur le domaine communal ou ayant l'intention d'en déposer, au cours de la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, sont invitées à passer en Mairie, pour s'acquitter de la taxe fixée à 21 €.

RENFORCEMENT des Mesures de restriction de l'usage des eaux :

Le bassin hydrographique de la Grosne passe en situation de crise

(Arrêté préfectoral du 27/07/2015 renforçant les mesures de restriction d'usage de l'eau sur l'ensemble du département de Saône-et-Loire)

Toutes les communes appartenant à la zone hydrographique de la Grosne sont concernées. Ces mesures s'appliqueront jusqu'au 15/09/2015, sauf en cas d'évolution de la situation météorologique et hydrographique.

Usage domestique

Sont interdits : le lavage des véhicules, des allées, des terrasses, des toitures, des façades, des voies et trottoirs, l'arrosage des pelouses, des massifs fleuris, des bacs et jardinières ainsi que le remplissage et la mise à niveau des piscines.

Seuls sont autorisés : l'arrosage des jardins potagers entre 20h et 8h, en dehors de prélèvements réalisés en cours d'eau et nappe d'accompagnement.

Usage agricole

Sont interdits de 8h à 20h, les prélèvements en rivière, en nappe souterraine et dans les plans d'eau alimentés par un cours d'eau pour l'irrigation des grandes cultures et des prairies.

Seuls sont autorisés de tout temps les prélèvements effectués pour abreuver les animaux. Des zones d'abreuvement doivent obligatoirement être aménagées.

Ouvrages construits dans le lit d'un cours d'eau

Sont interdits : toutes manœuvres de vannes y compris celles des moulins.

Rappel : Abonnement tennis saison 2015 : 38 €

TROUVAILLES : Une montre noire Swatch et une paire de lunettes de soleil (monture violette) pour enfant oubliées à la bibliothèque.

ETAT-CIVIL

Baptême civil

11 juillet Ryann et Lauryne TESSIER
(La municipalité remercie la famille pour le don au profit du CCAS)

Mariage

25 juillet M. Romain ROUTABOULE et Mme Elodie MORCEL

Décès

27 juillet M. François Albert BRETHENET (28.02.1926 – 27.07.2015).
L'enterrement aura lieu samedi 1^{er} août à 10h30.

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS



Dimanche 2 août : « RANDONNÉE ET REPAS CHAMPETRE EN BORDURE DE GROSNE »

L'association Fleurir Lalheue vous attend nombreux à sa randonnée pédestre ainsi qu'à son repas champêtre en bord de Grosne. Les bénéfices de cette journée sont intégralement affectés au fleurissement de la commune.

4 circuits au choix : 5, 10, 15 et 18 kms (DEPART du Pont de Lalheue)

Marche et ravitaillement : 4 € (marches 5 et 10 kms) - 5 € (marches 15 et 18 kms)

Repas et rando : 16 € - Enfants (-12 ans) : 8 €

Apéritif offert à tous à l'arrivée. **Réservation du repas avant le 25 juillet** : Tél. : 03 85 41 00 50 et 03 85 44 75 96



FEU D'ARTIFICE offert par la municipalité.

Le tir aura lieu depuis le Pont Blanc

DIMANCHE 2 AOÛT À 22H30

VENDREDI 7 Août « Concours des chevaux de trait »

De 9h00 à 12h00

Le syndicat du cheval de trait vous invite à assister au concours annuel local des chevaux de trait Comtois et Auxois qui aura lieu sur le Pâquier des Brenots.

Buvette et restauration sur place le midi

(Pour tout renseignement Tél. : 06 73 19 64 71)

Le Président, Pierre Philippon



A.S.L : Quoi de neuf à Lalheue ce mois-ci !

Dimanche 30 août « VIDE GRENIER » organisé par l'ASL



tir de 7h00 aux terrains des Brenots.

pour les visiteurs.

et petite restauration sur place

pour les exposants sur site.

pour réserver un emplacement (*Exposant : 1.50 € le mètre*): 0385447042

L : Pour vos fêtes de famille, l'ASL vous propose en location des tables et des bancs (3 € la table et les 2 bancs) et un tank à lait (20 €).

Pour tout renseignement : 03 85 44 75 96

Théâtre de Guignol : lundi 27 juillet 2015

Pour la 2^{ème} année consécutive, Mickaël CAGNIAC a su fournir un spectacle de qualité.

Le théâtre de Guignol a encore ravi petits et grands cette année. Près d'une quarantaine de personnes ont fait le déplacement.

